



Comité Territorial de l'Énergie Loire-et-Arroux Assemblée Générale

Mai 2026 ■ Neuzy-Grandchamp

20
26

Président du CT : Bruno POUCHELET

| SOMMAIRE

Présentation de l'organisation et de la gouvernance du SYDESL

Maîtrise d'ouvrage sur les réseaux d'énergies (électricité, éclairage public, télécom)

Gestion des mobilités durables (mobilité électrique)

Cartographie et mutualisations (SIG, PCRS, catalogue, Internet des objets connectés)

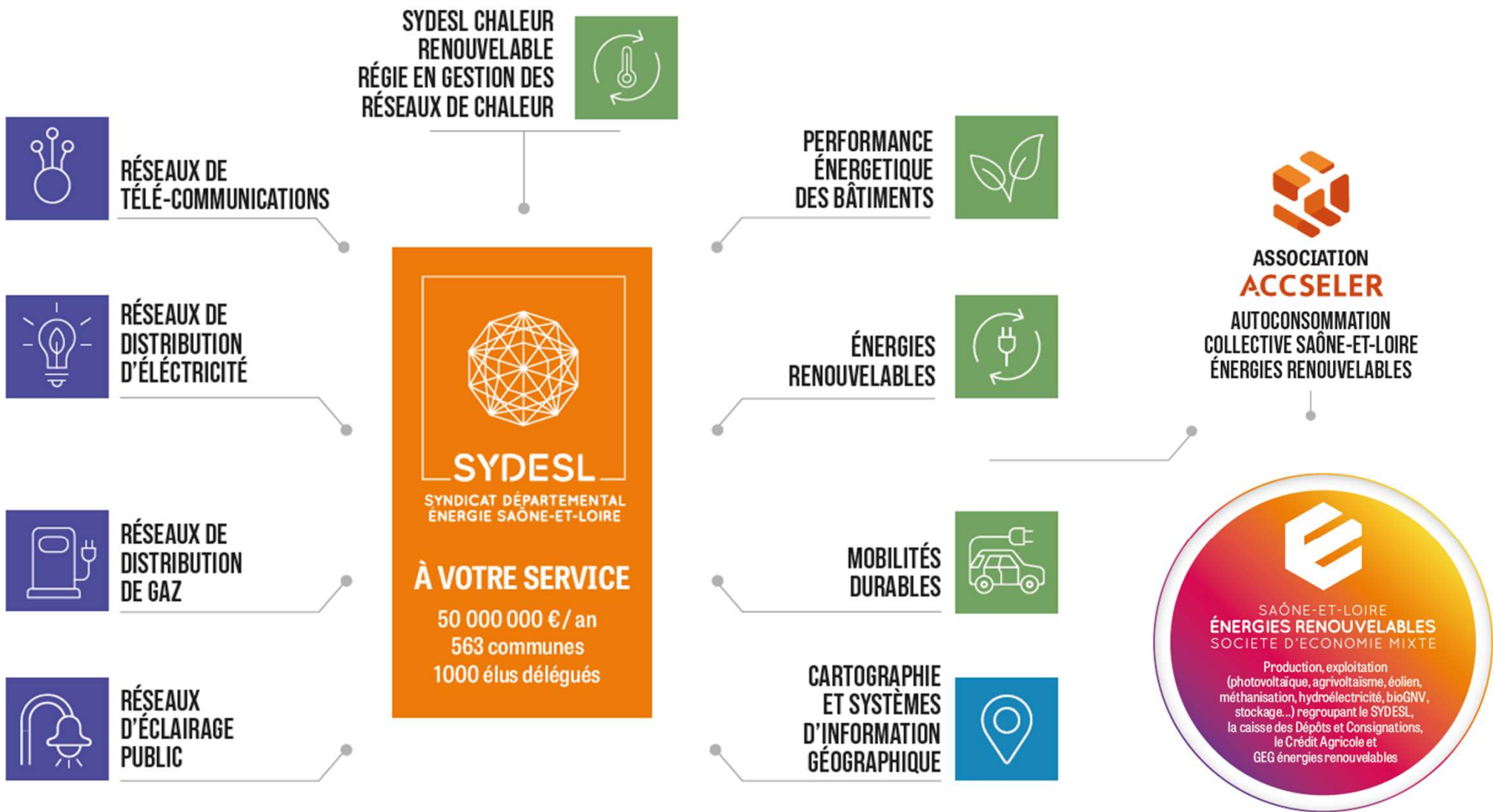
Performance des bâtiments (rénovation, fourniture d'électricité et de gaz, solidarités)

Energies renouvelables :

- **SYDESL** (photovoltaïque toiture et sol, éolien, réseau de chaleur bois, Régie Chaleur renouvelable)
- **Société SEM SELER**
- **Association ACCSELER**



PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION ET DE LA GOUVERNANCE DU SYDESL



GOVERNANCE & AUTONOMIE DU SYDESL

- Syndicat mixte fermé - ensemble du territoire de la Saône-et-Loire
- Assemblées délibérantes
- Budget

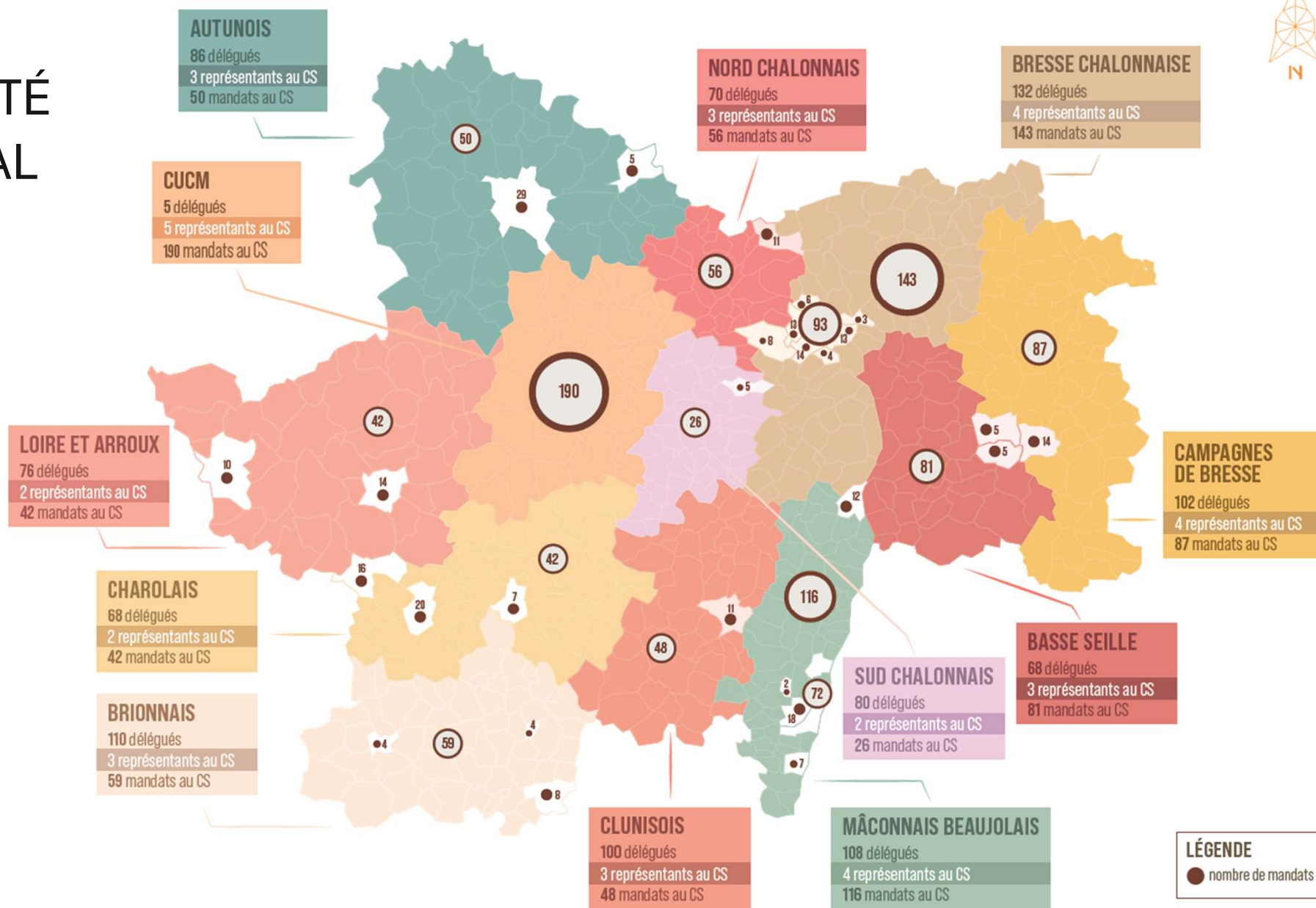
→ Expertise, Proximité et Péréquation

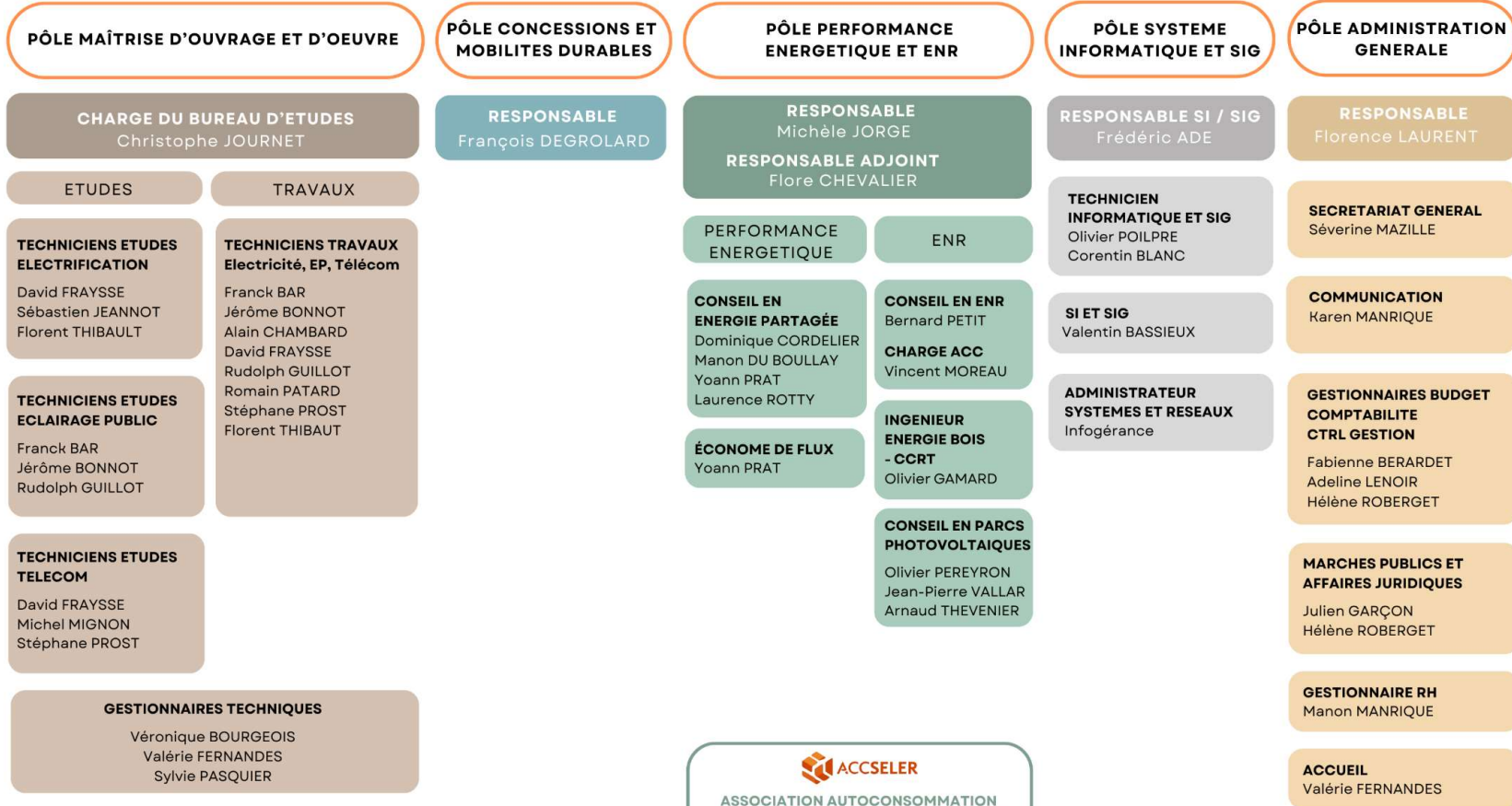
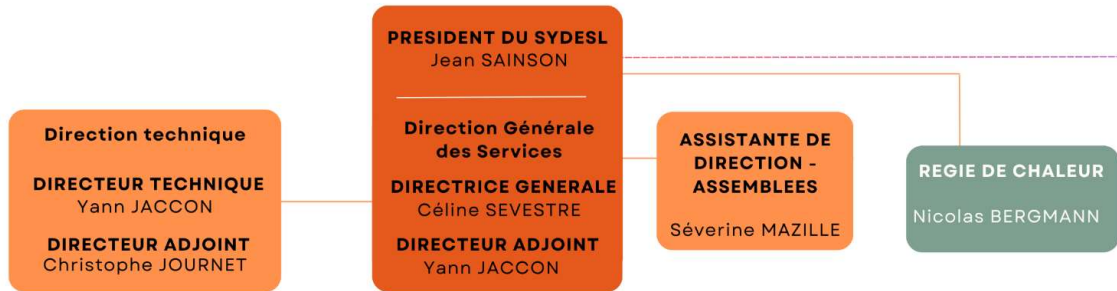
→ Souveraineté énergétique, sécurisation des infrastructures et des approvisionnements et maîtrise des coûts pour nos territoires

Contexte géopolitique et énergétique, international et national

→ **Nos compétences doivent rester dans le bloc communal, notamment en période d'électrification massive.**

LE COMITÉ SYNDICAL





MAÎTRISE D'OUVRAGE SUR LES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ

RÉSEAUX

514

Communes en régime **rural**
d'électrification (< 2000 habitants)



Le SYDESL est maître d'ouvrage des travaux d'électrification:

- **Renforcements**
- **Raccordements**
- **Enfouissements**
- **Résorption fils nus**

49

Communes en régime **urbain**
d'électrification (> 2000 habitants)



Le SYDESL est maître d'ouvrage des
travaux d'enfouissement esthétique.



CYCLE DE VIE DES AFFAIRES

Recensements, études, travaux

Chaque année, le bureau du Comité territorial se réunit en septembre/octobre N-1 afin de prioriser les affaires et proposer une liste de travaux en année N :

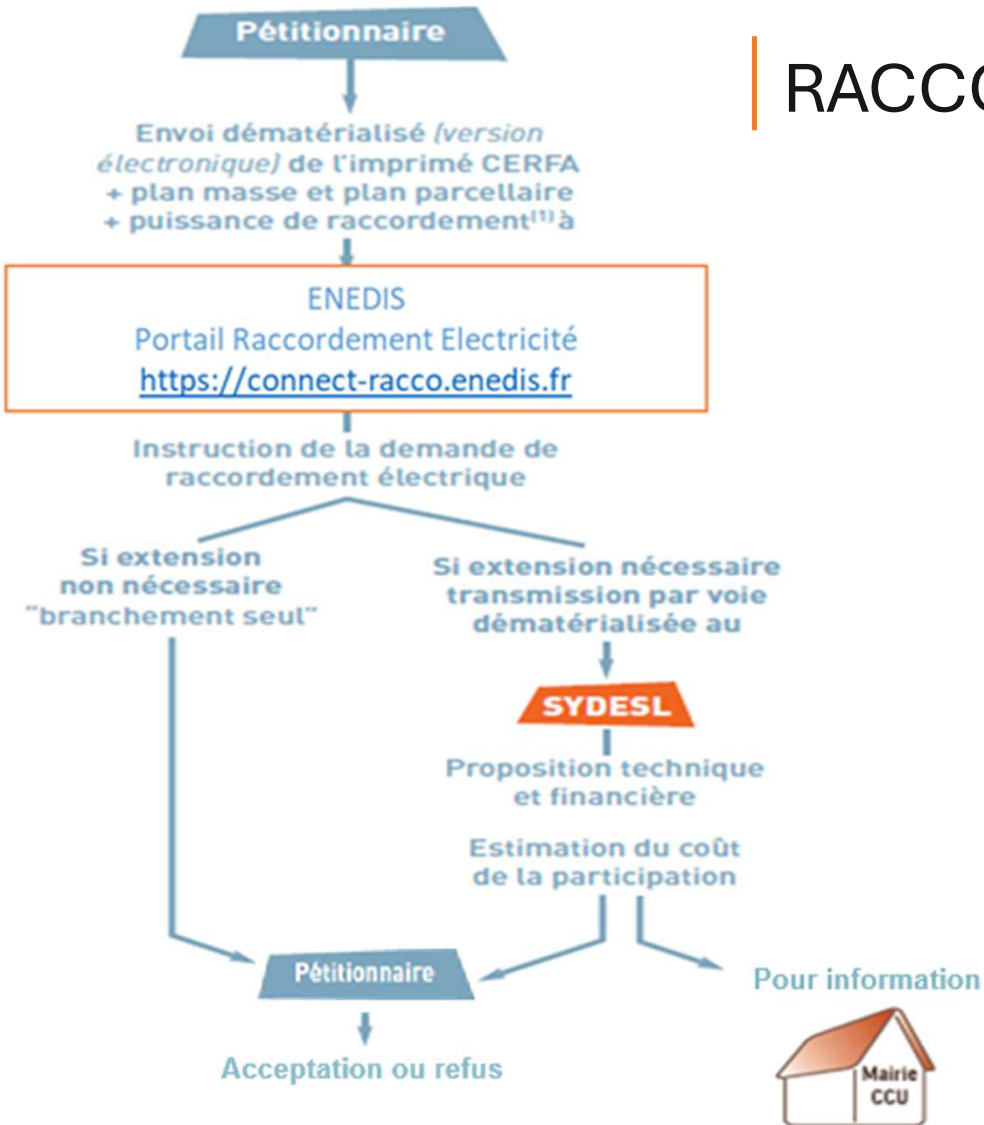
- **Les études correspondantes sont ainsi commandées en automne N-1.**
- **Cette liste de travaux est validée financièrement en décembre N-1.**
- **Les instructions financières sont envoyées aux communes au premier semestre de l'année N, au fur et à mesure de l'avancement des études.**
- **Les dotations de l'Etat (FACE) sont communiquées au SYDESL courant mars de l'année N.**

L'État demande une réalisation des travaux d'ici l'été N+1.

AVANCEMENT DES TRAVAUX EN COURS - 2026

Année	Commune	N° Affaire	Type affaire	Libellé	Avancement	Montant TTC
2024	Cressy-sur-Somme	152042	Environnement	BTS P. Cressy (rue des écoles) ENV	6 - Travaux commandés	48 801,18 €
2025	Vitry-sur-Loire	589063	Environnement	BTS P. CHAMP TERRAIN (route de Maltat)	5 - Accord sur devis ou acompte en attente	95 193,88 €
2025	Neuvy-Grandchamp	330105	Environnement	BTS P. CIMETIERE (Rte de Digoin) ENV	5 - Accord sur devis ou acompte refusé	127 254,20 €
2025	Uxeau	552076	Renforcement	BT P. VERNIZY (ant Nord)	6 - Travaux commandés	35 871,59 €
2025	Chalmoux	075058	Renforcement	BT P. Les Bruyères	6 - Travaux commandés	94 996,44 €
2025	Perrigny-sur-Loire	348036	Renforcement	BT P. CORTOT	6 - Travaux commandés	47 254,63 €
2025	La Motte-Saint-Jean	325105	Environnement	BTS P. LE BOIS FAYOT (Env)	6 - Travaux commandés	80 407,06 €
2025	Dompierre-sous-Sanvignes	179020	Renforcement	Recentrage PSSB DOMPIERRE	6 - Travaux commandés	95 802,35 €
2025	Rigny-sur-Arroux	370109	Environnement	BTS P. VEVRE (RD226) - Tranche 1	6 - Travaux commandés	84 907,23 €
2025	Rigny-sur-Arroux	370110	Environnement	BTS P. VEVRE (RD226) - Tranche 2	6 - Travaux commandés	29 551,22 €
2026	Toulon-sur-Arroux	542183	Environnement	BTS P. L'OUCHE DES FILLES (ant. Sud - Rue le Champ Baumont)	1 - Accord sur estimation en attente	102 500,00 €
2026	Maltat	273063	Environnement	BTS P. CHATEAU L'ABBE (Env)	1 - Accord sur estimation en attente	150 600,00 €
2026	La Boulaye	046044	Environnement	BTS P. PRE DU BATEAU (départ Ant Nord)	1 - Accord sur estimation en attente	57 000,00 €
2026	Montmort	317044	Environnement	BTS P. MAIRIE	2 - Etude commandée	120 500,00 €
2026	Marly-sur-Arroux	281057	Renforcement	BT P. LES RUES (sortie T150)	2 - Etude commandée	35 500,00 €
2026	Toulon-sur-Arroux	542157	Fils nus	BTS P. VENDEE (rue de Chalon) ENV	2 - Etude commandée	86 000,00 €
2026	Oudry	334055	Renforcement	Création PSSB LES RUEES (reprise BT P. LE MONTCEAU - ant. Est)	5 - Accord sur devis ou acompte en attente	46 167,85 €
2026	Grury	227089	Renforcement	BT P. LE HAUT DU CROT (ant. Nord)	6 - Travaux commandés	24 649,64 €
2026	Chalmoux	075106	Fils nus	BT P. VELLEROT	6 - Travaux commandés	11 719,77 €

RACCORDEMENTS



La loi APER modifie le code de l'énergie et notamment son article L. 342-11 relatif à la contribution versée pour le raccordement.

La **part de contribution** correspondant à l'extension hors du terrain d'assiette n'est plus à charge de la commune, mais directement à **charge du demandeur** public ou privé.

MAÎTRISE D'OUVRAGE SUR LES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



EXPLOITER ET ENTRETENIR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

- Entretien **curatif et préventif** pour garantir un réseau **conforme et efficace**.

Cela comprend :

- Dépannages et Sinistres
- Déplacements d'ouvrage
- Rénovation de peinture
- Le réglage des heures de coupure et de rallumage
- La pose et dépose des guirlandes (*pensez à la sécurité pour vos illuminations de Noël !*)

- La cartographie et le géoréférencement des réseaux
- Réponses aux DT DICT

CONTRIBUTION 2026

Luminaire LED : 7 €

Luminaire – de 25 ans : 11 €

Luminaire + de 25 ans : 20 €

MODERNISER L'ECLAIRAGE PUBLIC - REMPLACER LES LUMINAIRES VÉTUSTES

Pour remplacer tous les luminaires vétustes de **plus de 25 ans** et les luminaires en **plastiques de plus de 20 ans**, le SYDESL propose une **aide à l'investissement**

Renouveler ses luminaires vétustes = Mieux éclairer, moins consommer

RI exceptionnel 2026

- **Participation du SYDESL : 65%**
- **Reste à charge de la commune : 35 %**
- **2026 = Pas de Fonds Vert**
- **Étalement de 3 à 5 ans**
- **Budget à prévoir de 2026 à 2030**

TRAVAUX « NEUF » ET LIES A TX DU RESEAU ELECTRIQUE

- **Neuf : 100 % communes**
- **Travaux électriques : Participation SYDESL**
 - ✓ **Jusqu'à 5 % du montant des Tx aériens**
 - ✓ **Jusqu'à 15% du montant des Tx souterrains**



MAÎTRISE D'OUVRAGE SUR LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

TÉLÉCOM

Le SYDESL émet cette année les **titres** de la contribution au **FMT 2026**. Ces titres sont basés sur la **perception** par votre commune de la **RODP 2025**. La RODP que vous avez perçue en 2025 a été **calculée** sur le **patrimoine** télécom arrêté au **31/12/2024**

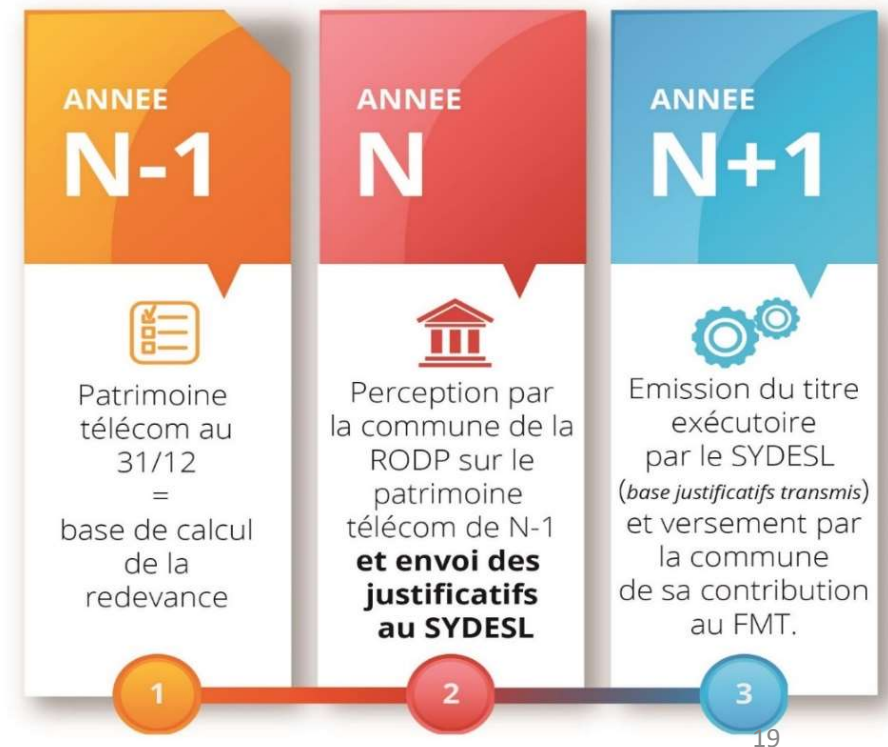
Participation du SYDESL, sur toute nouvelle instruction depuis juin 2021, à hauteur de:

- 50% du HT sur renforcement ou fils nus
- 40% du HT sur environnement
- 25% du HT sur télécom seul

Demander la participation de la commune dès la fin des travaux (quel que soit le délai de dépose par les opérateurs télécom)

Source du fonds de mutualisation :

- La RODP télécom des communes adhérentes
- La participation de l'opérateur Orange (20% tranchée)



CONTRÔLE DES CONCESSIONS

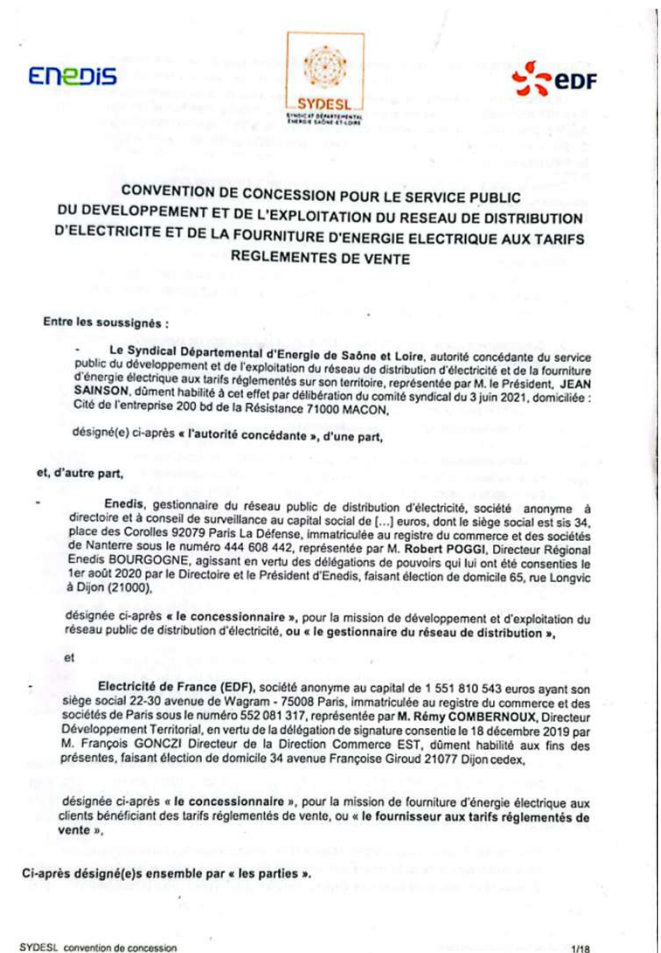
RELATION CONTRACTUELLE AVEC LES CONCESSIONNAIRES

Contrôle de l'activité des concessionnaires :

- **Enedis** pour l'électricité (20 000 km de réseau)
- **GRDF** pour le gaz naturel (2 200 km de réseau)
- **Antargaz Energies** pour le gaz propane (1,7 km de réseau)

En s'appuyant sur **le contrat de concession** :

- Traiter et suivre les réclamations des usagers
- Contrôler et suivre l'état du patrimoine concédé (investissements, qualité de fourniture, incidents...)
- Garantir une qualité de distribution équitable sur le département
- Elaborer chaque année un **rapport de contrôle** qui rend compte de cette activité et des résultats. Consultable sur le site sydesl.fr/Concessions



GESTION DES MOBILITÉS DURABLES

IRVE : LANCEMENT D'UN APPEL À INITIATIVE PRIVÉE (AIP)

- Déploiement de **70 bornes** par le SYDESL entre 2016 et 2024 : impulsion des premières installations en Saône-et-Loire
- Rédaction d'un **Schéma Directeur** des IRVE en 2024 (SDIRVE) pour dresser un état des lieux et définir le besoin en bornes à venir
- Lancement d'un **AIP en 2025** pour sélectionner un opérateur en charge du déploiement des bornes
 - **Un AIP animé par le SYDESL autour d'un Copil regroupant des collectivités**
 - **Attribution en mai 2025 aux opérateurs QWELLO et ZUNDER (<https://qwello.fr/fr>)**

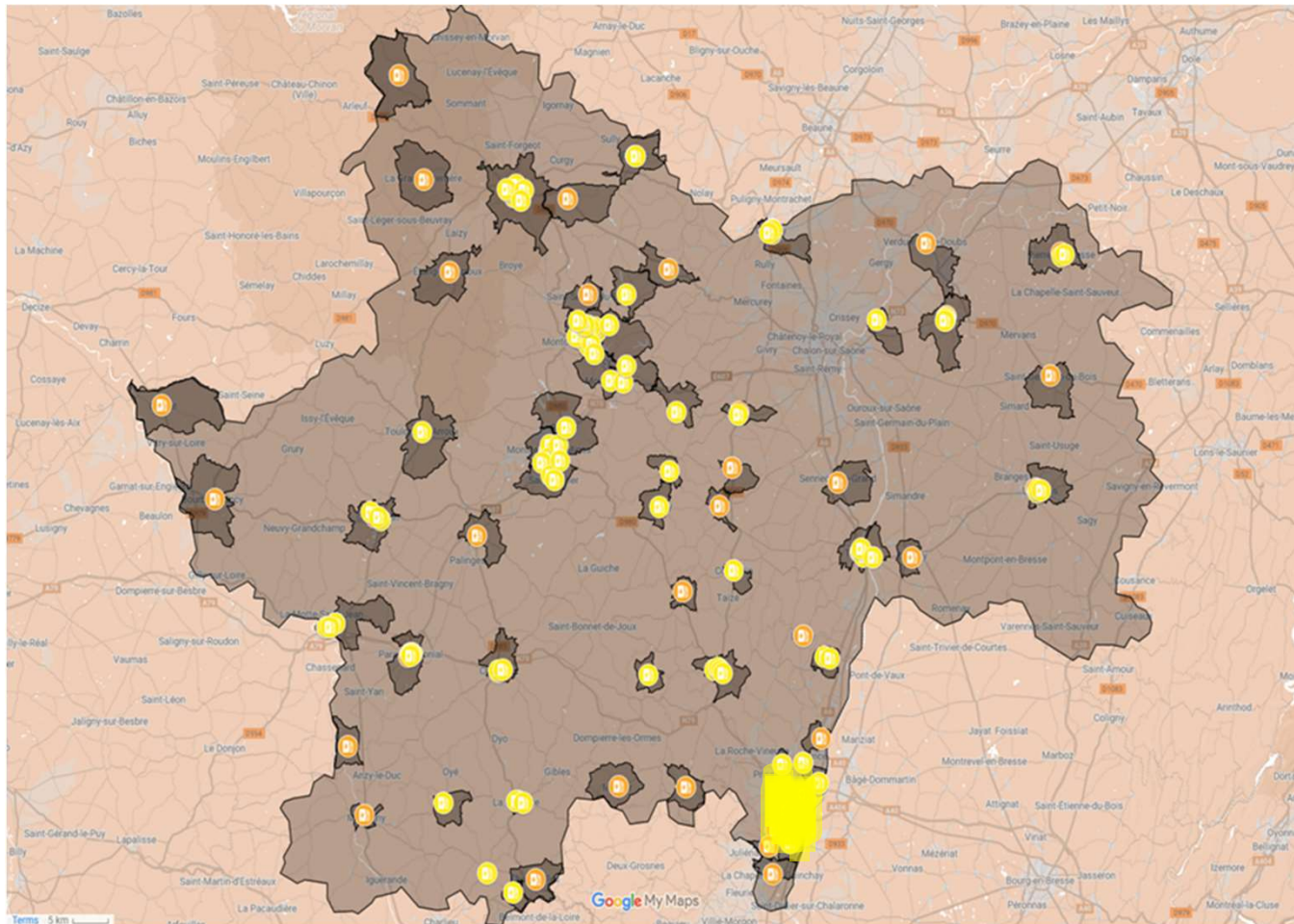
	Nb points de charge (PDC) - 1 borne = 2 PDC -	Nb Communes urbaines	Nb Communes rurales
OFFRE QWELLO-ZUNDER	384 <i>(114 repris soit 57 bornes du SYDESL et 264 nouveaux 22KVA et 6 PDC 400 kW)</i>	28 (302 PDC)	35 (82 PDC)

MISE À DISPOSITION DE FONCIER PAR LES COMMUNES ET EPCI

- Le principe : après négociation la commune accorde un **espace foncier** à QWELLO qui installe des bornes dont il est propriétaire
 - ✓ Qwello prend en charge l'ensemble des dépenses (investissement, maintenance, travaux) – **aucun frais pour la commune**
- Chaque commune, qui valide un emplacement foncier, vote et signe la nouvelle convention d'Occupation du Domaine Public avec QWELLO pour une durée de 15 ans, et **perçoit une redevance : 150€/an/PDC + 4% du CA**
- Le SYDESL reste en appui en cas de besoin et en suivi du déploiement
 - ✓ Tarif initial de **0,3 €/kwh + 0,02 €/min** TTC pour QWELLO (**22 kW AC**)
 - ✓ Tarif initial de 0,52 €/Kwh TTC pour ZUNDER (6 super-chargeurs 400 kW DC)



BORNES DÉPLOYÉES PAR QWELLO-ZUNDER



- Bornes SYDESL reprises par Qwello
- Nouvelles bornes déployées par Qwello

Lien de la carte des points déployés par Qwello :
<https://qwello.eu/fr/map>

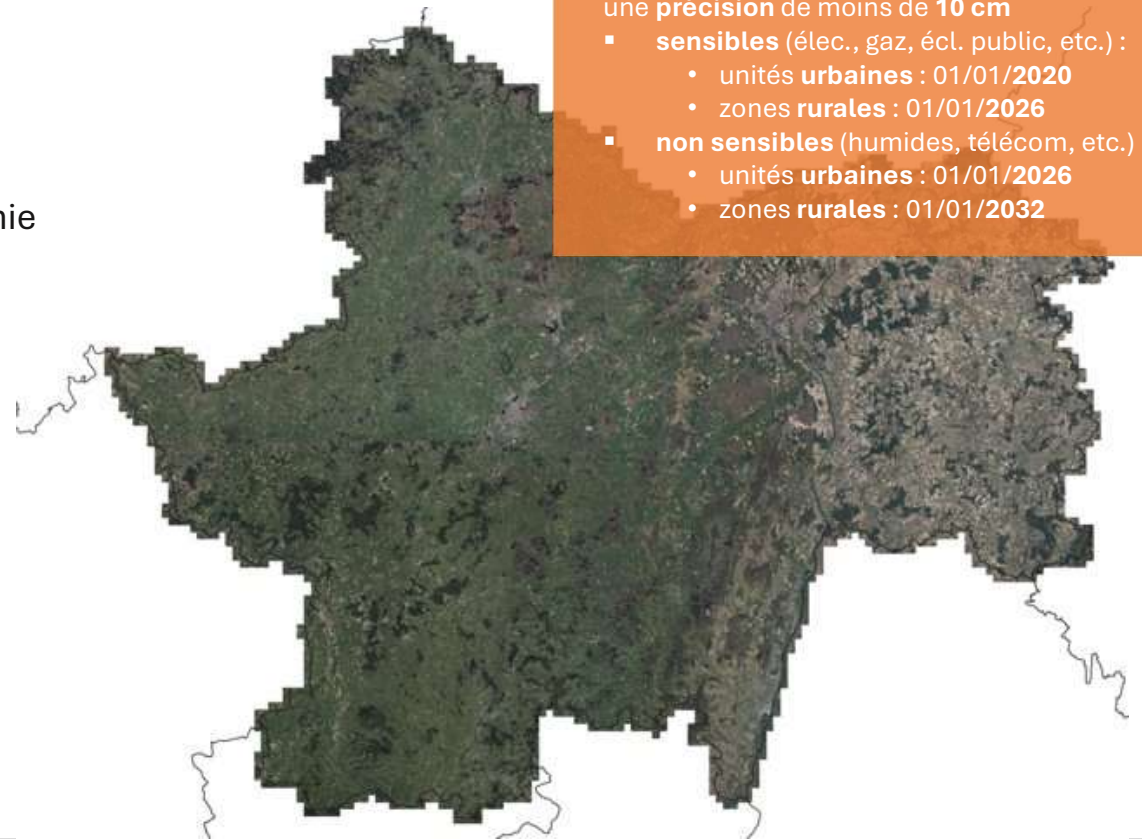
SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE



LE PCRS 71 SE RAFRAÎCHIT

Réforme anti-endommagement des réseaux
Décret du 22 octobre 2018

- Le **Plan de Corps de Rue Simplifié** est une cartographie aérienne à fine résolution
- PCRS **finalisé depuis janvier 2023** en Saône-et-Loire
- Consultable dans le **SIG-SYDESL**
- **Co-financement** des mises à jour par certains EPCI et opérateurs de réseaux
- 1^{ère} campagne de **mise à jour les 22 & 23 août 2025**



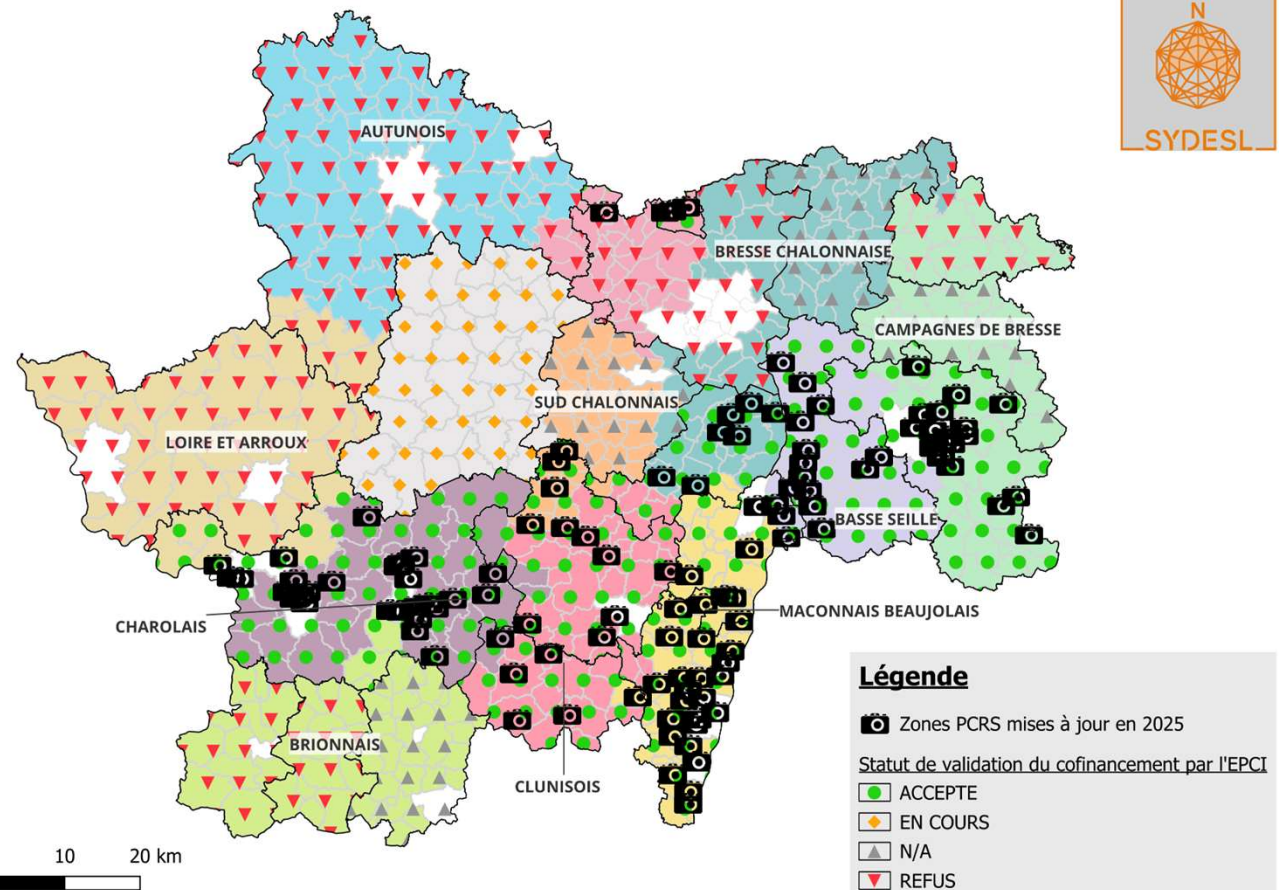
TOUS les **RÉSEAUX** et le fond de plan **PCRS** avec une **précision** de moins de **10 cm**

- **sensibles** (élec., gaz, écl. public, etc.) :
 - unités **urbaines** : 01/01/2020
 - zones **rurales** : 01/01/2026
- **non sensibles** (humides, télécom, etc.) :
 - unités **urbaines** : 01/01/2026
 - zones **rurales** : 01/01/2032

LE PCRS 71 : UN NOUVEL ÉLAN

Mises à jour pour 2026

- **Prises de vues aériennes** effectuées le 22 et 23 août 2025
- Mises à jour à disposition des **partenaires cofinanceurs** (EPCI, gestionnaires de réseau, communes...)
- **Un marché pluriannuel** est en cours de rédaction pour les mises à jour entre **2026 et 2029**
- **Toutes les remontées de travaux sur votre territoire sont les bienvenues** (*un espace collaboratif IGN est en cours de création*)



CATALOGUE DE PRÉSTATIONS GÉOMATIQUES

Offre SIG

Accès au SIG-Patrimoine
Accès au module SIG-AEP, SIG-Bâtiment

Gratuit

100 € TTC / an + 5€ TTC / an / 1000 habitants

Prestations sur demande

Détection & géoréférencement de réseaux
Relevés PCRS vecteur
Contrôles de précision
Numérisation réseaux AEP, ASS
Numérisation réseaux RCU
Carte thématique
Correction de géométrie
Création d'un flux (WMS, WFS...)

0,36 € HT / ml (aérien) 1,19 € HT / ml (sout) pour les communes urbaines

De 0,46 à 0,62 HT / ml

De 0,90 à 1,03 € HT/ml + forfait 158 €

De 0,06 à 0,11 € HT/ml

De 0,06 à 0,16 € HT/ml

Sur devis : 140 € / 0,5 j

Sur devis : 140 € / 0,5 j

Flux EP : gratuit

Accompagnement et conseils

Formations
Conseils & rédaction de CCTP
Accompagnement de projet

Gratuit (formation prise en main) / 140 € (avancée)

Sur devis : 140 € / 0,5 j

Sur devis : 140 € / 0,5 j

CARTOGRAPHIE ET PRESTATIONS GÉOMATIQUES

Le recours aux prestations du SYDESL offre aux communes la garantie d'une structuration et d'une gestion de données qui respectent les **standards nationaux**. Vos données sont ensuite **interopérables**, quel que soit votre outil ou votre maître d'œuvre.

Des **formations SIG-Patrimoine** sur la prise en main, les recherches cadastrales, le cadastre solaire sont programmées :

- ✓ **mardi 7 juillet (14h-15h30)**
- ✓ **jeudi 27 août (9h30-11h)**
- ✓ **mardi 29 septembre (9h30-11h)**





SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

Le syndicat d'énergie de Saône-et-Loire met à disposition des habitants le premier cadastre solaire du territoire.

cadastre-solaire.sydesl.fr

CADASTRE SOLAIRE

Découvrez gratuitement le potentiel solaire de votre toiture avec le SYDESL
A partir du 30 septembre 2024

Flashez-moi pour en savoir +



sydesl.fr

GRATUIT, INTUITIF ET INTERACTIF

Pourquoi installer des panneaux solaires sur votre toiture ?



Réduire votre facture d'énergie



Agir pour l'environnement



Augmenter la valeur immobilière de votre maison

Vous souhaitez sauter le pas et installer des panneaux solaires ?

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Saone et Loire vous encourage à faire la simulation de votre cadastre solaire et vous accompagne dans votre projet.



Le cadastre solaire permet de :

- ✓ Mesurer instantanément le potentiel solaire de votre toiture,
- ✓ Construire votre projet solaire photovoltaïque ou thermique en toute confiance,
- ✓ Lutter contre les arnaques de démarchage,
- ✓ Bénéficier gratuitement de conseils d'experts locaux.



Fiable et accessible pour tous les habitants

Vérifiez le potentiel de votre toiture avec un outil mis à disposition gratuitement pour le grand public.

Pour aller plus loin !

Vous souhaitez avoir des informations complémentaires ?
Flashez directement le QR code mis à votre disposition.

sydesl.fr

Flashez-moi pour en savoir +





SIG : GESTION BÂTIMENTAIRE

Faciliter la gestion des bâtiments dont les communes sont propriétaires

4 principes directeurs :

- **Recenser le patrimoine**, disposer d'une information descriptive classifiée sur les bâtiments.
- **Suivre les contrats** et leurs échéances (factures, baux, assurances...).
- **Alerter sur les évènements** périodiques (intervention, contrôles d'ERP).
- **Assurer prioritairement la conformité réglementaire et légale.**

Bâtiment		Zones	Intervention	Contrôles	Entretien
Bâtiment					
Identifiant du bâtiment (IUB) :	VW252PGYBBAM				
Initulé du bâtiment :	Salle des fêtes				
Adresse (voie) :					
Commune :					
ERP :	oui				
Catégorie d'ERP :	5				
Type d'ERP :	L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou polyvalentes,				
Jauge maxi :	250				
Nombre de places de parkings :	30				
Surface du bâtiment :	312				
Puissance électrique disponible :	24 kW, triphasé 380v				
Date de construction :	1973				
Présence d'amiante :	non				
Accessibilité PMR :	oui				
Monument historique :	Non				
Connecté à l'assainissement public :	oui				
Type de chauffage :	Fioul				
Désordre sur le bâtiment (ex. mesure conservatoire) :					
Loué :	oui				
Gestion :	collectivité propriétaire				

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

**VOUS NE SAVEZ PAS QUELS
SONT VOS BÂTIMENTS LES
PLUS CONSOMMATEURS ?**

**VOUS SOUHAITEZ MIEUX
CONNAÎTRE VOTRE
PATRIMOINE
ET SES COMPOSANTES
ÉNERGÉTIQUES ?**



Conseil en Energie Partagé
A l'échelle de la collectivité

Suivi et bilan annuel de vos consommations d'énergie (patrimoine bâti, éclairage public, carburant, eau) et productions

Accompagnement sur un plan d'actions pour réduire vos consommations

Aide pour la valorisation de vos CEE

Accompagnement sur le DEET (Décret Economie Energie Tertiaire)

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

**VOUS ENVISAGEZ DE
RÉNOVER UN BÂTIMENT DE
VOTRE PATRIMOINE ?**



Econome de flux

A l'échelle du projet

Réunion de cadrage

Visite du site et compte-rendu

Appui technique sur les sujets
énergétiques, thermiques et de
confort d'été

Audit énergétique
(bureau d'études externe)

Accompagnement pendant
toutes les phases amont, et de
conception

GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

QUI PEUT ADHÉRER ?

Les professionnels, dont le siège social est situé en Bourgogne Franche-Comté.

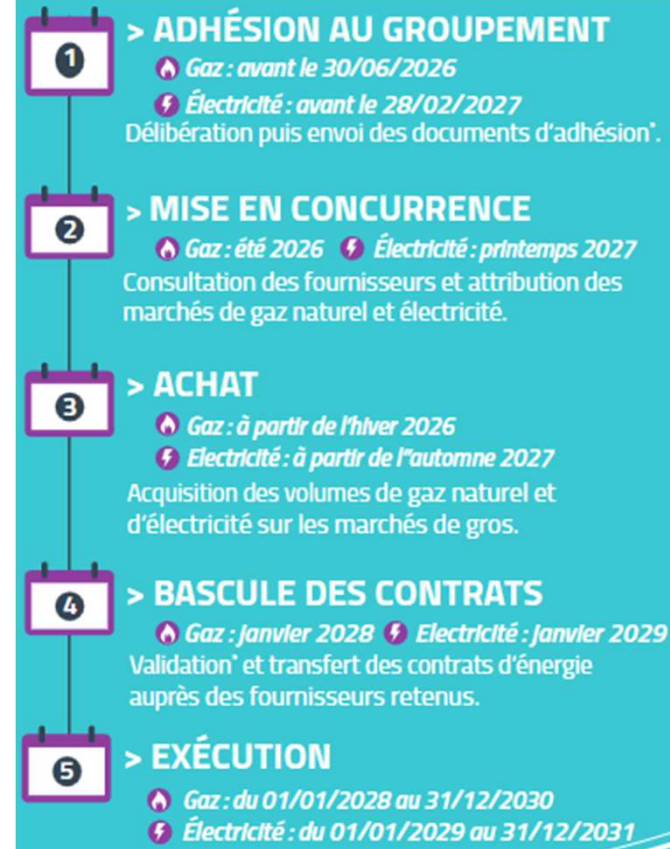
LES PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC

- Communes
- Groupement de communes
- Autres collectivités
- CCAS...

LES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ

- Bailleurs sociaux
- Établissements d'enseignement
- Établissements santé
- Maisons de retraites
- SEM
- Entreprises privées...

39 Marchés depuis 2014
2 219 Adhérents
850 GWh/an
46 000 Points de livraison



ÉNERGIES RENOUVELABLES

ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES

VOTRE OBJECTIF

**DÉVELOPPER UN
GRAND PROJET DE
PRODUCTION
D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES**



**Accompagnements
Grands projets EnR**
*PV sol, éolien
($>500m^2$) – A l'échelle de la
collectivité*

Etude du potentiel
énergie renouvelable

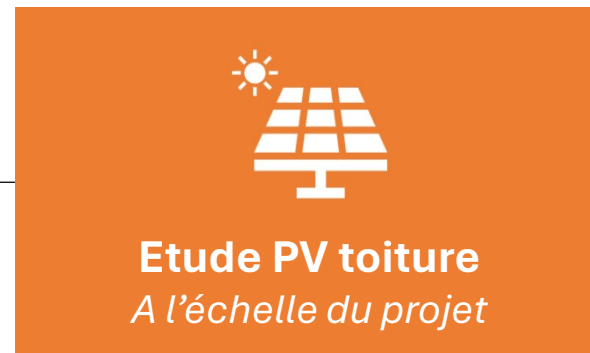
Conseils sur les démarches et le
recrutement d'un développeur

Etude d'opportunité avec analyse du
projet, estimation financière

ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES

VOTRE OBJECTIF

**ÉTUDIER LE
POTENTIEL SOLAIRE
D'UN OU PLUSIEURS
BÂTIMENTS
DE VOTRE
COLLECTIVITÉ**



Etude du potentiel
énergie renouvelable

Etude d'opportunité énergétique
avec analyse du projet

Estimation financière
et rapport technique

ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES

VOTRE OBJECTIF
**ÉTUDIER LA
POSSIBILITÉ DE
REVENTE DE VOTRE
ÉNERGIE SOLAIRE
LOCALEMENT**



Etude du potentiel
d'autoconsommation – calcul de
l'énergie non consommée sur le site

Estimation financière
et rapport technique – Rencontre des
acteurs de terrains

L'autoconsommation collective permet de consommer à plusieurs l'électricité produite par un ou plusieurs sites de production situés à proximité.

Se différencie de **l'autoconsommation individuelle** : le fait pour un producteur, **de consommer lui-même et sur un même site** tout ou partie de l'électricité produite par son installation

ÉNERGIES RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES

VOTRE OBJECTIF

**BESOIN D'AIDE POUR VOUS
LANCER DANS LA CRÉATION
D'UNE BOUCLE
D'AUTOCONSOMMATION**



**Accompagnement de boucle
d'autoconsommation**
*A l'échelle d'un projet et d'un
territoire*

Aide à l'émergence et à la création de
la boucle : recherche de
producteurs/consommateurs, lien
administratif, etc...

Animations de terrain –
communication – organisation de
rencontres ...

Une boucle d'autoconsommation = regroupement des producteurs et consommateurs
d'un même projet d'autoconsommation collectif

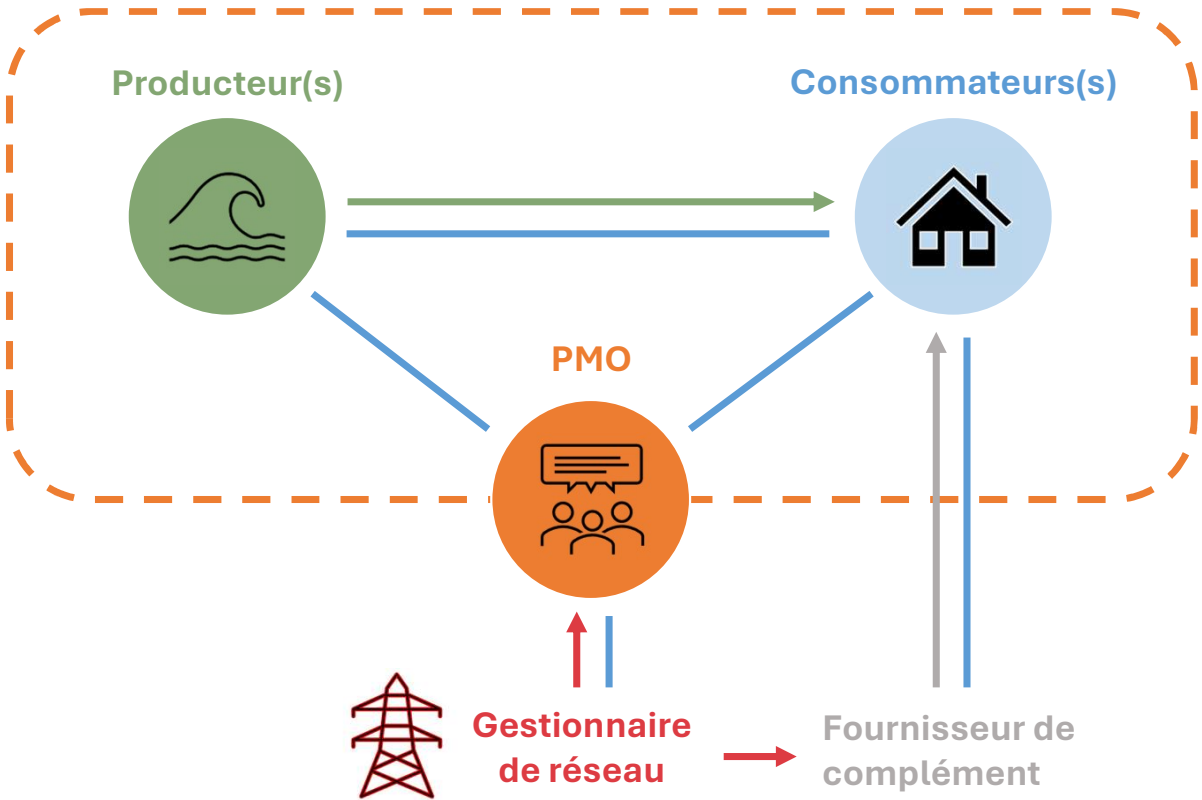


Administrativement et légalement, **une boucle d'autoconsommation doit être intégrée dans une PMO** (Personne Morale Organisatrice).

Le SYDESL et la SEM ont lancé ensemble en 2025 la création d'une association qui a pour vocation d'être une **Personne Morale Organisatrice départementale.**

LA PMO DÉPARTEMENTALE POUR SIMPLIFIER L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE :

- ✓ Fournir la structure PMO aux boucles : obligation légale
- ✓ Gérer les flux d'énergies et la facturation entre les adhérents d'une boucle
- ✓ Faciliter la création de boucle et leur fonctionnement



- Lien contractuel
- Electricité locale
- Electricité réseau
- Données de comptage

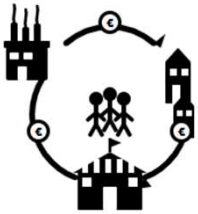
Diapositive 43

MJ1 A voir si nous rentrons techniquement dans le détail de la PMO ... Je ne pense pas que sur une AG avant élection cela soit nécessaire. Mais à garder sous le coude.

Michèle JORGE; 2026-04-02T09:43:48.597

RÉGIE SYDESL CHALEUR RENOUVELABLE

Les charges de chauffage sont indispensables à nos latitudes mais à qui profitent-elles ?



1^{ère} solution : achats de gaz ou pétrole à des pays tiers ce qui creuse le déficit de la balance commerciale nationale (autour de 60 Milliard d'€ de gaz & pétrole chaque année sont importés, soit environ 80% du déficit commercial total en France en biens)

2^{ème} solution : achat de chaleur locale qui devient un outil de **développement de l'économie du territoire proche** (travaux de construction, fourniture bois, exploitation et maintenance locale).

La chaleur est achetée aux entreprises locales qui payent des impôts sur place qui eux profitent à tous



Le réseau de chaleur est une solution concrète face aux enjeux d'indépendance énergétique avec une production et une distribution locale maîtrisée, à l'abri des événements internationaux.



Une fourniture **locale** : Bois à moins de 30Km ; Géothermie et Solaire sur place



Un enjeu de santé publique : **réduire les émissions de poussières**

Un logement chauffé par une chaufferie collective émet :

- ✓ 30 fois moins de poussières qu'une cheminée à foyer ouvert
- ✓ 5 fois moins qu'un poêle très récent « flamme verte »

RÉSEAU DE CHALEUR DE CHÂTENNOY LE ROYAL



Une cascade de **4 chaudières bois** pour répondre à tous les besoins



Des **panneaux solaires photovoltaïques** pour produire l'électricité nécessaire au fonctionnement de la chaufferie



Utilisation de bois sous forme de plaquettes

Une diversité d'abonnés :

- Commune de Châtennoy (mairie, gymnase, école, salle d'activité)
- Département 71 (collège)
- IDEF (accueil de jeunes avant placement)
- Clinique du Chalonnais
- 4 maisons d'habitations

UN FONCTIONNEMENT 365J/AN

pour fournir le chauffage et l'eau chaude sanitaire





SAÔNE-ET-LOIRE
ÉNERGIES RENOUVELABLES
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE

SEM SAÔNE-ET-LOIRE ÉNERGIES RENOUVELABLES

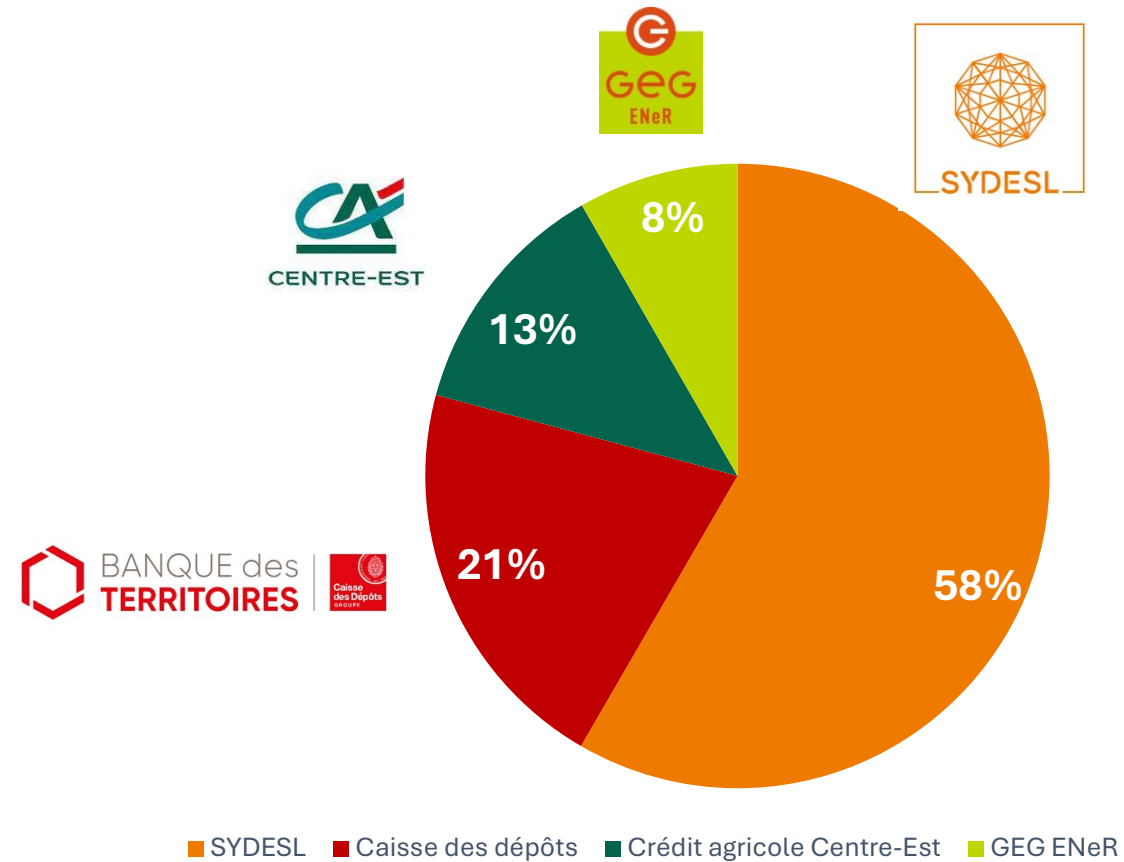
QUI SOMMES-NOUS ?

- Une société d'économie mixte, c'est-à-dire une société de droit privé présentant la particularité d'avoir un capital social partagé entre un actionariat public majoritaire et un actionariat privé minoritaire.
- Instituée avec un capital de 1 200 000 €, la SEM SELER compte 4 actionnaires.

CONTACT :

contact@seler.fr / bboutain@seler.fr / jmary@seler.fr

03 79 42 00 98 / 06 26 31 01 80 / 06 18 95 98 38



UN OUTIL OPÉRATIONNEL AU SERVICE DU TERRITOIRE

La SEM SELER a été créée afin de :

1

- Massifier le développement des projets d'énergie renouvelable en apportant de **l'ingénierie technique et financière** dès les phases de réflexion.

2

- Favoriser l'acceptation des projets en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en **favorisant l'investissement local** dès que les projets le permettent et **les retombées économiques locales**.

3

- Permettre aux communes, aux intercommunalités et aux citoyens **d'être acteurs de la transition énergétique de leur territoire**.

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

PUISSANCE DES PROJETS

EN EXPLOITATION
5,5 MWc

EN DEVELOPPEMENT
108 MWc

PROSPECTION / ÉTUDES
> 30 MWc



* Projets dans lesquels la SEM a déjà investi



MERCI DE VOTRE ATTENTION

SYDESL

Cité de l'Entreprise
200, bd de la Résistance
71000 MÂCON
03 85 21 91 00
contact@sydesl.fr

SYDESL.FR

Comment voter lors d'une résolution?



- 1 Pour
- 2 Contre
- 3 Abstention
- 4 Ne prend pas part au vote

Puis, pour valider **OK**

Pour corriger 

L'affichage "OK" confirme la prise en compte du vote

Comment voter lors d'une élection ?

Scrutin secret - Majorité absolue des voix exprimées

Élection 001

- 7 Ancel Marion
- 17 Auvray Nicolas
- 45 Blanchet Magali
- 51 Bonnot Florent
- 777 Blanc
- 999 Abstention

... puis validez votre vote !

Vote ouvert	
Votants	0/84
Voix	0/84
Exprimés	0
Votes manquants : 84	
Alarie Cécile	
Allard Jérôme (P)	
Alméras Bernard	
Ancel Marion	
Ange Grégory	
Ange Richard	
Appell Christine	
Appell Olivier	
Asselineau Cécile	
Auch Fatima	
Auclair Alexis	
Auger Jacqueline	
Auvray Nicolas	
Aveline Julien	
Azéma Maryse	
Bacque Jean-Pierre	
Barbet Dominique	
Barnier Claire	
Barnier Estelle	
Barnier Laurent	
Barrande Marion	
Barrande Nathalie	

Tapez le numéro correspondant au candidat pour lequel vous souhaitez voter



Pour valider **OK**

Pour corriger **X**

Exemple d'écran diffusé pendant le vote

L'affichage "OK" confirme la prise en compte du vote

Comment voter lors d'une élection pour un candidat non déclaré ?

votebox

Nom	Prénom	Numéro de	Nom	Prénom	Numéro de
Abadie	Dominique	1	Besson	Christine	43
About	Marcel	2	Bethune	Aline	44
Adnet	Claude	3	Blanchet	Magali	45
Alarie	Cécile	4	Boffrand	Blandine	46
Allard	Jérôme	5	Boissieu	Laurent	47
Almèras	Bernard	6	Boissonade	Louis	48
Ancel	Marion	7	Boissonade	Henri	49
Ange	Grégory	8	Boissonade	Eric	50
Ange	Richard	9	Bonnot	Florent	51
Appell	Christophe	10	Botrel	Claudine	52
Appell	Olivier	11	Bouchard	Wendy	53
Appell	Christine	12	Boucher	Diego	54
Asselineau	Cécile	13	Bougie	Cécile	55
Auch	Fatima	14	Bourdon	Chantal	56
Auclair	Alexis	15	Bourquet	Isabelle	57
Auger	Jacqueline	16	Bousquet	Chantal	58
Auvray	Nicolas	17	Boutroux	Luc	59
Aveline	Julien	18	Breguet	Philippe	60
Azéma	Maryse	19	Breguet	Christine	61
Bacque	Jean-Pierre	20	Brochard	Marianne	62
Barbet	Dominique	21	Brosseau	Lucie	63
Barnier	Claire	22	Bruneau	Jean-Marc	64
Barnier	Estelle	23	Calvet	Patrick	65
Barnier	Laurent	24	Carrell	Flavien	66
Barrande	Marion	25	Cartier	Christine	67
Barrande	Nathalie	26	Castex	Anne-Marie	68
Barreau	François	27	Castex	Jean	69
Barthélemy	Sylvain	28	Cellier	Serge	70
Barthélemy	Jean-Christophe	29	Cerf	Catherine	71
Bassot	Rémi	30	Cerf	Hervé	72
Bassot	Jocelyne	31	Chabert	François	73
Baudet	Fatima	32	Chabert	Stanislas	74
Baume	Cyril	33	Chappuis	Pierre	75
Baume	René	34	Chappuis	Vincent	76
Beaulieu	Marie	35	Chaucer	Anne-Laure	77
Beauregard	Sylvie	36	Chauve	Fabienne	78
Béliveau	Charles	37	Chopin	Jean-Marie	79
Belyea	Christine	38	Cochet	Hélène	80
Berlioz	Julie	39	Cochet	Christophe	81
Berthelot	Samir	40	Cochet	Sylvie	82
Bescond	Sondès	41	Corriveau	Odile	83
Bescond	Alain	42	Corriveau	Thomas	84

Vote blanc	777
Vote Abstention	999

Lors de l'élection, l'ensemble des élus se verront attribuer un numéro de candidat, y compris les élus non déclarés.

Au moment de l'ouverture du vote, seuls les candidats officiellement déclarés apparaîtront sur l'écran de diffusion en salle.

Toutefois, l'ensemble des élus pourra voter pour un autre candidat que ceux affichés, en utilisant le numéro correspondant à l' élu de leur choix, tel qu'indiqué dans la liste mise à disposition.

Liste des Suppléants au Comté Syndical

- DELORME Daniel
- ANDRIOT Gilles

Liste des Membres du Bureau

- SAUNIER Alexandre
- BONDAZ Philippe
- BOUCHER Franck
- RACINE Christine
- DESCOURS Philippe
- FORET Gilles
- DESROCHES Philippe
- DESCHAMPS Jérôme
- SALAÜN Rose Marie